



COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 25 mars 2025 - 18 h.

Présents : Michel MUFFAT, Josette VERNET, Jean-François BERGER, Patrick BEARD, Bernard FOURNET, Richard TROMBERT, Elodie PARISET, Sophie MUFFAT, Mireille MARTEL, Philippe VINET.

Procurations : Francis GEROUDET donne pouvoir à Sophie MUFFAT, Mickaël BAUD donne pouvoir à Josette VERNET, André ROSSET donne pouvoir à Michel MUFFAT, Simon BERGOEND donne pouvoir à Mireille MARTEL.

Assistaient également :

Marilyne RACADOT, Directrice des Services Techniques et Sandrine CARBONNAU Responsable administrative générale

1. Compte rendu du Comité Syndical du 6 février 2025 : approuvé à l'unanimité

2. Finances

2.1 Approbation du compte de gestion 2024

Le conseil, à l'unanimité, **valide** le compte de gestion 2024, rigoureusement identique au CA du SIVU

2.2 Vote du compte administratif 2024

- Le conseil, à l'unanimité, **Approuve** le compte administratif 2024 qui présente un excédent de fonctionnement de 323 605,78 € et un excédent d'investissement de 1 330 280,78 €.

2.3 Affectation des résultats : Ces excédents sont reportés sur leur section en 2025, sans procéder à d'autofinancement complémentaire.

2.4 Vote du budget primitif 2025 **adopté** à l'unanimité :

- ° Section de fonctionnement : 2 787 205,78 € HT
- ° Section d'investissement : 2 368 764,78 € HT
- ° Y compris les RAR de 735 000 € HT

3. Travaux

3.1 Attribution du marché de travaux « **bâche à boues épaissies** »

Marilyne RACADOT rappelle l'estimation des travaux fixée à 695 516,00 € HT. Elle présente les deux offres reçues. Compte tenu des critères énoncés, l'offre la plus avantageuse est celle de l'entreprise MONTESSUIT et FILS pour un montant de 665 000,00 € HT pour un délai de travaux de 8 mois.

Le conseil, à l'unanimité, décide d'attribuer le marché de travaux à l'entreprise MONTESSUIT et FILS pour un montant de 665 000,00 € HT.

Le conseil autorise le Président à signer les pièces constitutives du marché de travaux.



4. Questions diverses

- Le marché des **assurances** se terminait en décembre 2024. En raison du potentiel transfert de compétences, le SIVU avait signé un avenant pour prolonger les contrats jusqu'à fin 2025. Le transfert étant devenu facultatif mais sans décision actée de la part des communes membres de la CCHC, Il est décidé de relancer un marché des assurances pour 2026-2029.
- Monsieur le Président et la Directrice se sont réunis avec la **DREAL** au sujet des futurs travaux obligatoires (Mise aux normes réglementaires du digesteur : classement ICPE) à réaliser avant 2030. Un terrain situé à proximité de l'actuelle station serait nécessaire pour la construction de l'extension de la STEP. Un courrier sera adressé à la CCHC qui avait mandaté l'Ets Foncier de Haute Savoie pour l'acquérir, afin de trouver un accord d'achat par le SIVU.
- Compte tenu de ce projet, Josette VERNET procède à l'inscription d'un **crédit de 263 387 €** pour couvrir les premières dépenses de cette future extension (opération 1031).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H.